

**RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2015
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT D'EURE ET LOIR**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

La commission de surendettement d'Eure et Loir est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

1738 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année 2015 en Eure et Loir, contre 1823 en 2014, soit une diminution de 4,66 % (-3,55 % pour la région Centre Val de Loire et -5,9 % au niveau national).

Cette baisse est pour partie, consécutive à l'augmentation des dossiers orientés en PRP en 2014 (+14,48 % par rapport à 2013).

Les bénéficiaires de la loi portant sur la réforme du crédit à la consommation et la lutte contre le surendettement, apportant un meilleur encadrement du crédit et une plus grande information du client, peuvent également expliquer la baisse des dépôts de dossiers de surendettement.

La proportion des redépôts s'élève à 39 % de janvier à septembre 2015 (dont 4,6 % font suite à une suspension d'exigibilité des créances). Ce chiffre est stable par rapport à la même période de 2014. À titre de comparaison, la proportion des redépôts a été de 46 % en région Centre Val de Loire et de 44 % en France.

Recevabilité et orientation

Au cours de l'année 2015, 1631 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (dans le cas d'un recours sur une décision d'irrecevabilité). 75 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 4,5 % des dossiers soumis pour examen, contre 52 dossiers en 2014 soit 3 %.

La Commission a orienté les dossiers comme suit : 38,65 % vers une procédure de rétablissement personnel (contre 24 % en 2014) et 61,36% vers une procédure de réaménagement des dettes.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La Commission a traité plus de dossiers qu'elle en n'a reçus, ce qui a permis de réduire le stock global de dossiers en cours de traitement. En 2015, 1949 dossiers ont été traités pour 1738 dossiers déposés.

Sur 968 dossiers avec réaménagement de dettes traités, 179 ont conduit à la signature d'un plan conventionnel et 789 ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées (dont 411 mesures imposées ou recommandées immédiates). 251 dossiers ont donné lieu à une suspension d'exigibilité des créances.

Les mesures imposées ou recommandées ont diminué de 21,49 %, les plans conventionnels de 45,09 % alors que les PRP ont progressé de 32,67 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Sur les neuf derniers mois, le taux de solution pérennes était de 79,73 % pour l'Eure et Loir, 71,92 % pour la région et 76,85 % pour la France. Les autres dossiers ont bénéficié de mesures provisoires (plan d'attente ou report des dettes) justifiées par la situation des débiteurs.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle avec les juges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Informations communiquées au pôle de cohésion sociale chaque semaine sur leur demande
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)		
Rencontre avec les CCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Rencontres avec le CCAS de Chartres et les CCAS de Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou autour de l'EPCP 28 (cf. ci-dessous p. 4)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficultés	2	Formation sur le surendettement des travailleurs sociaux de l'UDAF 28 et du CCAS de Chartres
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		

Relations avec les Tribunaux :

Au-delà de la réunion annuelle qui s'est tenue en début d'année, les contacts bilatéraux avec les greffiers et les magistrats ont été fréquents et sont usuels tout au long de l'année.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires des réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le directeur a rencontré à deux reprises en 2015, les représentants des CCAS du département dans le cadre du comité de pilotage de l'Espace de Prévention et de Conciliation pour les Particuliers du 28 (EPCP 28). Celui-ci est destiné à prévenir le surendettement d'un public en début de difficultés financières et à opérer un suivi des personnes bénéficiant d'un plan de redressement ainsi qu'à régler quelques difficultés de relations bancaires ou avec d'autres organismes. Il fonctionne sous forme d'une permanence mensuelle d'un bénévole d'une demi-journée à Chartres et en fonction des besoins sur Châteaudun et Nogent le Rotrou.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le secrétariat a assuré 3 sessions de formation « sur mesure » auprès de travailleurs sociaux de l'UDAF et du CCAS de Chartres.

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

1) Difficultés rencontrées avec les créanciers bancaires

- Mauvaise application de la norme professionnelle par le banquier teneur de compte de mars 2011 (rdv avec la personne surendettée, moyens de paiement adaptés, découvert bancaire...)
- Demandes de mensualités de contact par certains établissements financiers.
- Relations avec le teneur de compte :
 - Différence de positionnement des banques à l'égard des soldes débiteurs des comptes et difficultés de compréhension des débiteurs
 - Difficultés d'appréhension de la clientèle fragile à laquelle doit s'appliquer la charte des services bancaires de base
 - Clôtures de compte après une mesure de surendettement, en particulier une PRP
- Lorsque le débiteur oublie de déclarer un découvert bancaire, certains établissements bancaires avertis de la recevabilité du dossier au motif qu'ils sont teneurs de compte, n'informent pas la commission de l'existence d'un découvert et continuent les poursuites contre le débiteur.

2) Difficultés rencontrées avec les bailleurs dans le traitement de la dette de logement

- Mauvaise acceptation des PRP par les bailleurs privés et sociaux ou des plans de réaménagement longs

3) Difficultés rencontrées avec les autres créanciers

- Difficultés rencontrées par les débiteurs avec les grands créanciers non bancaires (coupures d'énergie ou poursuite par voie d'huissiers même en présence d'une décision de recevabilité,...)
- Certains huissiers de justice continuent de poursuivre les débiteurs malgré la décision de recevabilité, sous forme de saisie sur salaire ou saisie attribution sur le compte bancaire. Le gestionnaire en charge du dossier a quelque fois des difficultés pour faire stopper les poursuites.

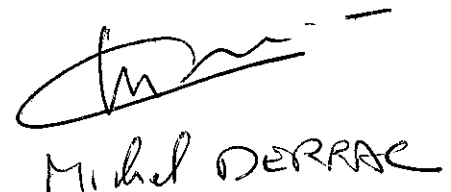
Le 28 janvier 2016

Secrétaire de la Commission


Le Directeur Départemental
de la BANQUE DE FRANCE

Bernard CHERLONNEIX

Président de la Commission


Michel DERRAR

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1738	1823	-4.66
Dont proportion de redépôts (en %) [*]	39 <small>* sur 9 mois</small>	39	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %) [*]	4.6 <small>* sur 9 mois</small>	4	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1691	1836	-7.9
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1632	1793	-8.98
- Dossiers irrecevables (A)	75	52	44.23
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1656	1830	-9.51
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	640	576	11.11
- vers une procédure de réaménagement de dettes	1016	1254	-18.98
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	670	505	32.67
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	654	501	30.54
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	16	4	300
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	968	1331	-27.27
- Plans conventionnels conclus	179	326	-45.09
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement [*]	98 <small>* sur 9 mois</small>	118	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	30	45	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	789	1005	-21.49
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	411	434	-5.3
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	251	445	-43.60
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	228	212	7.55
Autres sorties (E)	8	5	60
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	1949	2105	-7.41
Renvol des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	3	5	-40
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	768	756	1.59

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données Eure et Loir	Données region	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	7.64	9.77	11.49
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	34.63	27.83	31.6
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	9.18	11.77	11.38
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	19.39	14.59	12.53
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	21.09	30.65	28.71
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	8.06	5.39	4.29
Taux de solutions pérennes* * sur 9 mois	79.73	71.92	76.85

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2015 – données de la commission

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	67.20	1 486	7288	80.41	45227.40	91.11	4.9
Dettes immobilières	35.68	304	547	42.69	117374.10	18.64	1.8
Dettes à la consommation	30.37	1364	5586	36.34	22270.24	83.63	4.1
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	1.14	900	1155	1.38	1277.32	55.18	1.28
Dettes de charges courantes	8.75	1363	5901	10.47	6421.11	83.57	4.33
Autres dettes	7.62	993	2450	9.12	7677.84	60.88	2.47
Endettement global	83.58	1631	15639	100.00	51247.08	100.00	9.59

Année 2015 – données de la région

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	323.84	8517	40738	80.21	38023.69	89.55	4.78
Dettes immobilières	159.54	1590	3213	39.52	100337	16.72	2.02
Dettes à la consommation	157.47	7692	30550	39	20472.23	80.87	3.97
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	6.83	5298	6975	1.69	1290.97	55.70	1.32
Dettes de charges courantes	44.13	7894	34312	10.93	5591.46	83	4.35
Autres dettes	35.73	5443	12397	8.85	6566.18	57.23	2.28
Endettement global	403.72	9511	87447	100.00	42448.37	100.00	9.19